

## Formation portant sur l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Soins aux animaux**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **212t**

Code(s) ROME : **A1408**

Formacode : —

Date de création de la certification : **04/02/2016**

Mots clés : **animaux domestiques**, **animaux de compagnie**, **BIEN ETRE ANIMAL**, **chat, chien**

### Identification

Identifiant : **2626**

Version du : **24/05/2017**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté ministériel du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Actualisation des connaissances pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- liste de diplômes, titres et certificats à finalité professionnelle enregistrés au RNCP répondant à la condition de délivrance de l'attestation de connaissances (annexe II de l'arrêté du 4 février 2016)

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires intervenues dans les dix dernières années dans les huit domaines listés à l'annexe I de l'arrêté du 4 février 2016, à savoir :

- 1) du logement : connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté,
- 2) de l'alimentation : connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie ;
- 3) de la reproduction : connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction ;

### Public visé par la certification

- L'ensemble des détenteurs de l'un des documents administratifs justificatifs de connaissances pour l'exercice d'activités liées aux animaux de

- 4) de la santé animale : connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire ;
- 5) du comportement : connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société, notamment par la connaissance du développement de l'animal, des éléments de socialisation et des grands principes d'éducation des jeunes animaux ;
- 6) du droit : connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation
- 7) du transport : connaissances des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport
- 8) de la sélection : connaissances de la sélection animale.

compagnie d'espèces domestiques selon l'arrêté du 4 février 2016

## Modalités générales

Des organismes de formation habilités mettent en œuvre la formation.

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Etre détenteur de l'un des documents administratifs justificatifs de connaissances pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques selon l'arrêté du 4 février 2016

### Compétences évaluées

/

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

/

La validité est Temporaire

10 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de fin de formation délivrée par l'organisme de formation habilité ayant dispensé la formation

## Centre(s) de passage/certification

- Organismes de formation habilités par l'autorité administrative (arrêté du 25/11/2014 modifié portant publication de la liste des organismes de formation habilités)

## Plus d'informations

### Statistiques

/

### Autres sources d'information

[agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)